CITOYEN PRÊT

Extrait gratuit : Nationalité française par déclaration : le guide (PDF)

Le guide des voies vers la nationalité française autres que la naturalisation et le mariage : l'enfant né en France de parents étrangers (13 ans, 16 ans, 18 ans), le frère ou la sœur d'un Français, l'ascendant de 65 ans, l'adoption simple et l'enfant recueilli, la réintégration, puis le certificat de nationalité française. Conditions et pièces à cocher, où déposer, délais, recours, preuves de résidence année par année et 4 modèles de demande.

Quelques pages tirées du livret complet. Contenu original rédigé par Citoyen prêt : ce ne sont pas des sujets officiels, et Citoyen prêt n'est lié à aucune administration ni à aucun jury.

Gratuit, sans inscription. Aucune préparation ne garantit un résultat.

Avant de commencer

À qui sert ce guide

Il existe deux grandes manières de devenir français quand on ne l'est pas de naissance : la **naturalisation par décret** et la **déclaration de nationalité**. Ce guide traite la **déclaration**, hors mariage :

- l'**enfant né en France** de parents étrangers (de 13 ans à la majorité) ;
- le **frère ou la sœur** d'un Français ;
- l'**ascendant** d'un Français (parent, grand-parent) de 65 ans ou plus ;
- l'enfant **adopté** en adoption simple, **recueilli** par un Français ou **confié à l'aide sociale à l'enfance** ;
- la **réintégration** par déclaration après une perte de la nationalité ;
- et, à la fin, le **certificat de nationalité française** (CNF), le document qui prouve que vous êtes français.

La déclaration par **mariage** avec un Français est traitée dans le kit dossier de nationalité et sur la page « nationalité par mariage » de Citoyen prêt : ce guide n'y revient pas.

> **Important.** Ce guide n'est pas un conseil juridique. Le tribunal judiciaire, la plateforme d'accès à la nationalité et le ministère de l'Intérieur font foi. Pour un refus ou une situation complexe, un **avocat** est obligatoire devant le tribunal judiciaire.

Déclaration ou naturalisation : la différence

	Déclaration de nationalité	Naturalisation par décret
Nature	Un **droit** si les conditions de la loi sont remplies (le ministère peut s'opposer dans certains cas)	Une **décision** de l'administration, qui peut refuser même si les conditions sont remplies
Pour qui	Liens familiaux avec un Français, naissance et résidence en France, ancienne nationalité française	Résidence en France (5 ans en règle générale) et autres cas prévus par la loi
Examen civique	**Non** : il ne concerne que la naturalisation et la réintégration par décret	Oui, mention naturalisation, depuis 2026
Où	Tribunal judiciaire (enfant né en France, adoption, recueil, réintégration) ou plateforme d'accès à la nationalité (frère ou sœur, ascendant)	Demande en ligne sur l'ANEF
Coût	**255 €** de timbre fiscal pour l'ascendant et pour le frère ou la sœur (127,50 € en Guyane) ; les fiches des déclarations faites au tribunal (enfant né en France, adoption, recueil) n'indiquent pas de timbre	255 € de timbre fiscal

Sources : Service-Public.fr F34717 (comment obtenir la nationalité française), F295 (vérifiée le 19 août 2025), F33430 et F33800 (vérifiées le 1er mai 2026), consultées le 23 octobre 2026. Pour l'examen civique : Service-Public.fr F39426, relue par Citoyen prêt le 21 octobre 2026.

> **Méfiez-vous des intermédiaires payants.** Service-Public.fr prévient : des sites privés proposent un service payant, par exemple pour obtenir un rendez-vous. Or, en dehors du timbre fiscal, l'acquisition de la nationalité française est une démarche **gratuite** (F33430, F33800). Ce guide vous aide à préparer seul votre dossier ; il ne vend aucun rendez-vous.

Êtes-vous peut-être déjà français ?

Avant toute déclaration, vérifiez ce point. Selon Service-Public.fr (F3068) :

- un enfant est **français de naissance** si au moins **un de ses parents est français** au jour de sa naissance, qu'il soit né en France ou à l'étranger ;
- un enfant **né en France** de parents étrangers est français de naissance si **au moins un de ses parents est né en France** (quelle que soit sa nationalité), ou né en **Algérie avant le 3 juillet 1962**, ou s'il est né **apatride** en France ;
- un enfant **adopté en adoption plénière** par un Français est français de naissance ;
- un enfant **mineur** devient français quand son parent devient français, s'il réside avec ce parent et si **son nom figure** dans le décret ou la déclaration du parent.

Dans ces cas, pas de déclaration : vous demandez un **certificat de nationalité française** (dernier chapitre de ce guide).

Trouver votre cas en 6 questions

Répondez dans l'ordre. Dès qu'une réponse est « oui », allez au chapitre indiqué.

1. Un de vos parents était-il français à votre naissance, ou né en France ? Oui : vous êtes peut-être français de naissance, chapitre « Le certificat de nationalité ».
2. Êtes-vous **né en France** de parents étrangers, et avez-vous entre 13 et 18 ans ? Oui : chapitre « Enfant né en France ».
3. Avez-vous **18 ans ou plus**, un **frère ou une sœur** devenu français par naissance et résidence en France, et vivez-vous en France depuis l'âge de 6 ans ? Oui : chapitre « Frère ou sœur de Français ».
4. Avez-vous **65 ans ou plus**, un enfant ou petit-enfant **français**, et 25 ans de résidence régulière en France ? Oui : chapitre « Ascendant de Français ».
5. Êtes-vous **mineur adopté** (adoption simple) par un Français, **recueilli** par un Français depuis 3 ans, ou **confié à l'aide sociale à l'enfance** depuis 3 ans ? Oui : chapitre « Adoption simple et enfant recueilli ».
6. Avez-vous **été français** puis perdu la nationalité ? Oui : chapitre « Réintégration ».

Si aucune réponse n'est « oui » : la naturalisation par décret est sans doute votre voie (guides et pages naturalisation de Citoyen prêt).

Comment utiliser ce guide

- **Jour 1** : trouvez votre cas, lisez son chapitre et cochez la liste des conditions.
- **Semaines 1 à 4** : demandez les actes d'état civil (copie intégrale), les traductions agréées et, si besoin, la légalisation ou l'apostille. Ce sont les pièces les plus longues à obtenir.
- **Semaines 2 à 6** : réunissez les preuves de résidence **année par année** avec le tableau du chapitre « Prouver la résidence ».
- **Dépôt** : au tribunal judiciaire ou à la plateforme indiquée, avec le récépissé comme preuve.

- **Après** : notez les délais de réponse dans le tableau de suivi et gardez précieusement l'exemplaire enregistré de votre déclaration.

Le livret complet

Nationalité française par déclaration : le guide (PDF), 24 € TTC, paiement unique.

- Votre voie trouvée en 6 questions
- Conditions et pièces à cocher pour chaque déclaration
- Délais, recours et certificat de nationalité
- 4 modèles de demande, tableaux de résidence et de suivi

Détail et conditions de vente : citoyen-pret.fr/packs/guide-nationalite-par-declaration/